

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 septembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain en cours à Bron, une mission d'appui à la concertation dans les quartiers de Parilly et du Terraillon a été confiée au cabinet MEDIACTIF pour un marché négocié à bons de commande pour une durée totale de trois ans, par décision de monsieur le vice-président chargé des marchés publics en date du 13 mai 1997.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- informer les habitants du quartier sur le contenu des projets,
- mobiliser les habitants et les institutions en les impliquant dans un projet commun et en recentrant le projet d'aménagement dans le plan d'ensemble de développement social urbain du quartier,
- établir un dialogue permanent avec la population avant et pendant le déroulement des travaux.

Pour 1997, et dans le quartier du Terraillon, le coût de cette mission est évalué à 154 187,10 F TTC pour lequel le montage financier est le suivant :

- Etat	40 000,00 F
- commune de Bron	30 000,00 F
- communauté urbaine de Lyon	84 187,10 F

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'approuver le montage financier de la mission d'appui à la concertation dans le quartier du Terraillon à Bron, de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la commune et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le montage financier de la mission d'appui à la concertation dans le quartier du Terraillon à Bron.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à intervenir avec la commune.

3° - La recette attendue sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - exercices 1997 et suivants - compte 622 800 - fonction 66.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,